



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville le 3 avril 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2017-40002 :

Nature et effets : La demande vise à permettre la subdivision d'un terrain sur lequel deux (2) bâtiments principaux sont construits, en deux (2) terrains distincts de moins de 3 700 mètres carrés de superficie contrairement à la réglementation en vigueur et de permettre le déplacement du balcon du mur arrière du bâtiment au mur côté latéral droit.

Localisation : Partie du lot 62 B-1, rang 06 du cadastre officiel du Canton de Turgeon,
16 768 et 16 804, chemin du Lac-Kiamika,
Matricule : 1465-23-2685.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 15^e JOUR DE MARS 2017

**Pierre-Alain Bouchard
Greffier**